

Image not found or type unknown



Litige avec un prestataire de service

Par **violette33**, le **06/07/2015 à 18:31**

Nous avons pris un DJ pour notre mariage.
Dans les prestations proposées figuraient :
- prise de photo du vin d'honneur et du repas
- projection des photos de la soirée en direct sur écran géant pendant le repas
- photos et vidéos de la soirée offerts.
Aucune de ces prestations n'a été assurée. Nous n'avons eu ni photos ni vidéos, c'est à dire aucuns souvenir de notre mariage.
Quels sont nos recours et à qui devons nous nous adresser pour porter plainte avec demande de dommage et intérêts pour préjudice moral ?
Merci par avance de votre réponse

Par **alterego**, le **06/07/2015 à 19:50**

Bonjour,
Très étonné qu'un DJ assure ce type de prestations. Avez vous un document contractuel accepté et signé de chacun des contractants ?
Cordialement